



Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



17056001

Déposé / Reçu le

06 AVR. 2017

au greffe du ~~tribunal de commerce~~
~~tribunal de commerce~~ de Bruxelles

N° d'entreprise : 0541821511

Dénomination

(en entier) : **ALL STYLE RENOV**

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : Parvis Saint Gilles 6/3 à 1060 Saint-Gilles

Objet de l'acte : Nomination d'un gérant et cession des parts.

L'an deux milles dix sept, le 05 avril à 18 heures s'est tenue au siège social de la société, une assemblée générale extraordinaire sous la présidence de Monsieur PRICOPI Ciprian qui rappelle l'ordre du jour, à savoir :

- ☐ Adhésion d'un associé actif
- ☐ Nomination d'un gérant
- ☐ Cession des parts

Sont présents :

Monsieur PRICOPI Ciprian	propriétaire de 35 parts
Monsieur OVACIUC Constantin	propriétaire de 35 parts
Monsieur PETRIUC ION	propriétaire de 30 parts

Le président fait constater que la totalité du capital souscrit est présente et que l'assemblée est valablement constituée au vœu de la loi sans justification de convocation préalable.

DELIBERATION DE L'A.G.E.

Après avoir entendu les explications données par le gérant sur les différents points de l'ordre du jour et sur la situation financière de la société, l'assemblée décide à l'unanimité des voix :

Adhésion d'un associé actif et nomination d'un gérant

L'A.G.E. du 05/04/2017, approuve à l'unanimité des voix, l'adhésion d'un associé actif et nomination d'un gérant monsieur Scripa Gheorghe, nationalité Romaine, né le 26 mai 1977 à Igitvsi (Roumanie). Le prénommé accepte son adhésion comme associé actif, la fonction de gérant et l'acquisition de 25 parts et sa fonction prendra effet à partir de ce jour.

Cession des parts

L'A.G.E approuve la cession des 25 parts à monsieur Scripa Gheorghe.

Monsieur PRICOPI Ciprian cède	10 parts à monsieur Scripa Gheorghe, qui acquit les 10 parts
Monsieur OVACIUC Constantin cède	10 parts à monsieur Scripa Gheorghe, qui acquit les 10 parts.
Monsieur PETRIUC ION cède	5 parts à monsieur Scripa Gheorghe, qui acquit les 5 parts.

LA REPARTION DES PARTS.

Les parts seront réparties et transcrites dans le livre des parts comme suit:

Monsieur PRICOPI Ciprian	propriétaire de 25 parts
Monsieur OVACIUC Constantin	propriétaire de 25 parts
Monsieur PETRIUC ION	propriétaire de 25 parts
Monsieur Scripa Gheorghe	propriétaire de 25 parts

Après avoir épuisé l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance à 21 heures.

Les soussignés :

PRICOPI Ciprian OVACIUC Constantin PETRIUC ION Scripa Gheorghe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/04/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature